



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE LA VIE

Association
créée en 1991

Juin 2021
Bulletin 61

PLU ET LEÇONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROMESSES ET RÉALITÉ...

Le 19 mai dernier, notre association a rencontré le Maire et des élus, pour connaître les leçons tirées des résultats totalement défavorables de l'enquête publique relative au PLU.

Au-delà de l'abandon du périmètre d'attente, il y aurait là l'occasion de mettre en pratique les promesses électorales de concertation. La mobilisation exceptionnelle des Bacots pour répondre à l'enquête, leur rejet unanime de la densification brutale de notre commune, le respect de la biodiversité réclamé avec force, et les recommandations du commissaire-enquêteur préconisant «de sérieux amendements» devraient en toute logique, aboutir à une profonde remise en question de ce projet. Mais.....pas de signal dans ce sens.

Nous avons d'abord évoqué la constitution de l'Atlas de la Biodiversité. Lancé beaucoup trop tard pour être intégré à la modification n°3 du PLU, il devrait se matérialiser dans le futur PLU intercommunal. Mais, pour ne pas réduire cette initiative à une simple opération de communication, il nous apparaît indispensable que les parcelles dont la commune est propriétaire (parc des Chardonnerets, terrains des Sesçois, etc...) ne soient pas exclues du dispositif et qu'en attendant la fin des études, soit établi un moratoire sur les projets de construction envisagés sur ces terrains.

La création d'un Syndicat d'Initiative pour encourager les activités touristiques nous a été annoncée, et semble être une proposition intéressante. Mais les activités touristiques ne se décrètent pas : elles s'imposent d'elles mêmes lorsque la protection du patrimoine et du cadre de vie sont de vrais objectifs, qui doivent se lire en tout premier lieu dans les règles du PLU.

Nous avons insisté sur les modifications apportées au règlement écrit et qui favoriseront, plus encore qu'aujourd'hui, des constructions sans préoccupation d'insertion paysagère, sur des parcelles de plus en plus petites et systématiquement déboisées : mais, il nous a été répondu "**le PLU n'est pas là pour protéger les arbres, c'est d'abord un document d'urbanisme**" !!!

Et bien si ! Mesdames et Messieurs les élus, apprenez que le PLU est aussi là pour protéger les arbres.... à **condition de le vouloir**.

Notre association a dressé une liste détaillée de propositions à destination des élus et attend leur réponse sur le sujet. Il s'agit pour la plupart de mesures déjà présentes dans le PLU actuel, mais que le nouveau PLU, qui se veut pourtant protecteur de l'environnement, prévoit de supprimer. Retrouvez les sur notre site internet.

Rappel : Suite aux résultats de l'enquête publique, nous avons déjà préconisé d'abandonner le projet de modification n°3 du PLU, pour passer directement au travail de fond sur le PLUi, puisque cette opération est déjà initiée par la communauté d'agglomération. Persévérer à vouloir voter un PLU rejeté par les habitants parce qu'ils en ont compris sa toxicité, n'a donc pas de sens.

**Pour préserver le cadre de vie de notre commune
et donc exiger l'abandon de la modification n°3 du PLU,
nous appellerons à un rassemblement en septembre prochain !**



LA DENSIFICATION DE LA RUE DES SESÇOIS, UN DANGEREUX PRÉCÉDENT !

D'abord il y a eu la réalisation d'un parking, abattant arbres, arbustes et canalisant une source millénaire que l'équipe municipale actuelle n'a pas souhaité protéger malgré les engagements convenus au préalable avec la SNCF.

Puis le renforcement de la constructibilité des 3 grandes parcelles, dont 2 propriétés communales et concernées par un projet de crèche de 40 berceaux et de plusieurs immeubles.

Et tout récemment, un permis de construire surgit rue des Sesçois, pour y bâtir un immeuble de 12 appartements et 18 parkings sur une parcelle de 1361 m², en autorisant au préalable la démolition d'une maison individuelle et de sa clôture typique du patrimoine de Bois-le-Roi.



L'ensemble est en excellent état et comparable à ce qui sert de modèle de patrimoine à protéger dans le texte de la modification n°3 du PLU !

*Notez l'insertion paysagère fantaisiste sur un dessin irréaliste, qui remplace le pavillon mitoyen par un bois, et supprime la voie ferrée !).
Pour plus d'information, contactez le Collectif de défense Bellerive-Sesçois*

<http://ruechantemerle.fr/belses>



Dans le secteur de la rue des Sesçois, la forte densité hydrologique du sous-sol est aujourd'hui régulée par l'important couvert boisé et arbustif encore présent.

De plus, nous sommes dans un secteur comportant des constructions caractéristiques de la fin XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle, similaires aux Affolantes des bords de Seine, et insérées dans des jardins de la même époque. La modification du PLU de 2015, ajoutait la notion d'insertion paysagère, qui permettait de veiller à une harmonie des nouvelles constructions avec l'environnement bâti ou arboré préexistant.

Ce n'est visiblement pas le cas de cette opération autorisée par la mairie sans restrictions, et ce, malgré des problèmes majeurs de circulation et de stationnement.

L'exemple du projet de médiathèque, rue Pasteur :

Des riverains conscients des nuisances (similaires à la rue des Sesçois), ont déclenché un recours juridique. Le Tribunal administratif a prononcé la suspension du permis, en attendant le jugement sur le fond. A ce stade, les motifs retenus sont le non-respect d'articles du PLU : règles d'insertion paysagère, de stationnement, et de clôture. Or, il est prévu de faire disparaître tous ces articles dans le projet de modification du PLU, ce qui prouve une fois de plus, l'absence de volonté de protection de notre cadre de vie et démontre l'absolue nécessité de les conserver.

C'est bien le début d'une densification qui deviendra rapidement incontrôlable auquel nous assistons : tout Bacot pouvant dorénavant voir se construire ce type d'immeuble, sous ses fenêtres, avec l'aval de la commission d'urbanisme.

**« Quel Bois-le-Roi pour demain ? » écrivait M. le Maire dans son BLR magazine de mai.
Ce n'est certainement pas celui-ci que les Bacots veulent, et ils l'ont écrit !**

Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à

Secrétariat :
72 avenue Foch
77590 Bois le Roi
contact@blrenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2021 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Adhésion 2021

*Notre association est indépendante de toute liste municipale actuelle ou future.
Seules vos cotisations nous permettent de développer nos projets.*

Nous vous remercions pour votre soutien

Nom : Prénom: **Cotisations:**
• de base : 16 € minimum
Adresse : • de soutien : entre 50 € (soit 17 €*) et 199 € (soit 68 €*)
Code Postal: Commune: • membre bienfaiteur : 200 € (soit 68 €*) ou plus
e-mail : *après déduction fiscale

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association



<https://www.facebook.com/blrenvironnement>

www.blrenvironnement.org